

Affaire suivie par : Sylvie JOUSSE

☎ : 04 72 71 27 56

✉ : [sylvie.jousse@eaurmc.fr](mailto:sylvie.jousse@eaurmc.fr)

Monsieur le Président  
Réseau interprofessionnel des sous-produits  
organiques RISPO  
116, rue Pierre Dumond

69290 CRAPONNE

Lyon, le 29 AOUT 2017

**Objet : votre courrier du 15 juin 2017 relatif à l'action de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le domaine de la bonne gestion des boues d'épuration par compostage**

Monsieur le Président,

Le Vice-Président du conseil d'administration, Pascal Bonnetain, m'a transmis votre courrier du 15 juin dernier par lequel vous appelez son attention sur l'évolution possible des actions de l'agence de l'eau dans le domaine de la gestion des boues d'épuration par compostage.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse accompagne, comme vous le savez, la filière de compostage des boues d'épuration depuis de nombreuses années, l'objectif visé étant de sécuriser cette filière en s'assurant que les exploitants mettent en œuvre les politiques de qualité nécessaires à la fabrication et à l'utilisation du compost.

Pour cela, l'agence s'est engagée d'abord ponctuellement en 2007 puis annuellement depuis 2009 dans une politique d'audit des centres de compostage.

A ce jour, ces centres ne font donc déjà plus l'objet de conventionnement depuis plusieurs années, mais bien d'audits réguliers de leur fonctionnement, le résultat des audits impactant la prime pour épuration des collectivités clientes des centres.

Au vu des nettes améliorations constatées ces dernières années dans le fonctionnement des centres et des contraintes budgétaires de l'agence, l'agence a décidé de diminuer progressivement le nombre de ces audits qui passent de 40 à 10 audits annuels d'ici fin 2018.

Je prends bonne note des interrogations du réseau RISPO concernant les conséquences de cette diminution et d'une éventuelle disparition des audits à partir de 2019, sur la qualité du fonctionnement des centres, et sur l'impact qu'une baisse de qualité ne manquerait pas d'avoir sur le calcul des primes des collectivités clientes.

Toutefois, l'agence ne peut s'engager à effectuer ou financer un suivi à long terme de ces centres, ceux-ci étant par ailleurs suivis réglementairement par les services de l'Etat. Je ne peux donc qu'encourager les centres à poursuivre leur politique d'amélioration des pratiques, signe de leur engagement fort dans l'amélioration de la gestion de cette filière de retour à la terre des sous-produits de l'assainissement, ce qui en garantit la pérennité.

Sans préjuger des modalités de calcul des primes qui s'appliqueront dans le cadre de notre 11<sup>ème</sup> programme d'intervention à partir de 2019, je serai en tout état de cause attentif aux conséquences pour les collectivités clientes de ces centres.

Ces éléments pourront faire l'objet d'échanges avec mes services, en présence des services de l'Etat, lors de la journée des acteurs du compostage qui est organisée le jeudi 28 septembre dans les locaux de l'agence de l'eau à Lyon.

Cette journée sera également l'occasion de faire un point sur les évolutions possibles de la politique de l'agence pour mieux accompagner les stations d'épuration dans le développement de solutions techniques innovantes pour une meilleure valorisation à la source de la matière (phosphore, azote, cellulose ...) et de l'énergie qu'elles produisent, et sur les éventuelles conséquences de ces évolutions sur la filière aval de traitement des sous-produits d'assainissement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour échanger avec les vôtres sur le contenu précis de cette journée ainsi que sur les éventuels attendus de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués

Le Directeur général,



Laurent ROY

Copie : Département des Données redevances et Relations Internationales de l'agence